





L'efficacité des travaux menés et la qualité des dossiers sélectionnés est à relever, puisque nous avons réussi à avoir <u>un promu</u> au sein de l'académie dans la discipline EPS pour seulement 22 promotions au niveau national. En effet ce n'est pas le cas dans toutes les académies et nous avions déjà un promu l'an dernier.

Quatre propositions pour la CAPN (commission nationale) sur quarante-six demandes dans l'académie, étaient retenues. Le travail de préparation pour cette commission s'est effectué avec un tuilage efficace de Sébastien Molenat et le soutien des élus du SNES-FSU.

Les constats que nous avons pu réaliser sont d'ordre divers :

- Nous avons été entendus au sujet de **plus d'égalité homme-femme** au sein de la discipline EPS dans les propositions. Cependant, il reste encore du travail car les conséquences des politiques passées, menées en la matière, font payer un lourd tribut à la discipline. Nous demandons alors un encouragement de la part des IPR EPS envers les collègues femmes qui seraient concernées par cette liste d'aptitude. En effet, cela permettrait de tenter d'atténuer les autocensures et les différences de traitement dans leur carrière.
- Nous avons ensuite tenté en vain de rajouter **une cinquième candidature** exceptionnellement en EPS afin de compenser mais soutenir aussi, la candidature d'un collègue universitaire.
- Nous avons enfin relevé la **faible proportion d'avis « très favorable »** donné par les IPR par rapport à d'autres disciplines. Les conséquences sont alors une impossibilité de mettre en avant la qualité de la carrière de certains collègues, souvent plus âgés et bénéficiant pourtant d'un effet mémoire, ne bénéficiant pas de cet avis.

En guise de conclusion, aux vues de la qualité des travaux des diverses commissions, le recteur semble sensible à l'affaiblissement du paritarisme pour les années à venir (relevé en déclaration liminaire par le SNES-FSU).

Olivier Quintane, pour le SNEP, Commissaire Paritaire Agrégés.